

CAPN des Conservateurs

8 novembre 2018

Les CAPN sont menacés : mobilisons-nous pour les défendre !

A quelques jours des élections professionnelles 2018, il nous semble essentiel de réaffirmer le principe de maintien et de bon fonctionnement des commissions paritaires administratives nationales.

Le projet d'action publique 2022 remet en question le rôle et le bien-fondé de ces instances.

Nous, représentants des personnels à la CAPN des conservateurs des bibliothèques, réunie le 8 novembre 2018, affirmons au contraire que les CAPN sont indispensables pour garantir transparence et équité dans le traitement et la défense des intérêts des agents.

Leur disparition ou la restriction de leur champ de compétence constituerait une régression inacceptable alors qu'elles représentent aujourd'hui le seul et dernier rempart aux attaques portées ces dernières années au principes fondamentaux de gestion nationale et interministérielle de la filière bibliothèque.

Nous n'accepterons pas que les CAPN soient supprimées ou réduites à des instances de recours.

Bien au contraire, nous demandons à ce que des moyens supplémentaires leurs soient donnés, comme nous l'avons déjà exprimé dans de nombreuses motions portant notamment sur le problème du plafond d'emplois au ministère de la Culture ou sur les freins induits par l'autonomie des établissements en matière de mobilité et d'avancement des agents.